Demande de permis de construire (P) N° CAMAC : 234432

A. AVIS D'ENQUETE			Référence communale : 2024-40					
Donr	nées générales		Compétence M ou ME (*) : (ME) Municipale Etat					
1.	Commune (*) :	Renens (Vaud)						
2.	Lieu-dit :	Lieu dit "En Verdeaux"						
	et/ou adresse (*):							
3.	Coordonnées (E / N) (*)	: 2534926 / 1154357 (cod	ordonnées moyennes de l'ouvr	age, par exem _l	ole: 2549170 /	1161250)		
1.	No de parcelles (*):	48						
5.	No ECA :	2179						
ô.	Note recen. architectural	11 1						
Acte	urs (si plusieurs, ajouter en pa	age n° 14)						
7.	Propriétaire (*) :							
	Nom, Prénom :	VILLE DE RENENS		Raison so	ciale :			
	Adresse :	Rue de Lausanne 33		Tél.:	021 632 7	1 03		
	NPA / Localité :	1020 RENENS		E-mail:				
	Promettant acquéreur							
	Nom, Prénom :			Raison so	ciale :			
	Adresse:			Tél. :				
	NPA / Localité :			E-mail:				
	Droit distinct et perma	nent:		-			_	
	Nom, Prénom :			Raison so	ciale :			
	Adresse :			Tél.:				
	NPA / Localité :			E-mail:				
В.	Auteur des plans (*) (pe	Auteur des plans (*) (personne physique selon art. 72 RATC)						
	Projet nécessitant :	[X] Architecte [] Ingénie	eur [] Exception art. 106 L	ATC				
	Nom, Prénom :	HELLER, LENE		N° reg. ma	endataire :	218093		
	Profession:	Architecte						
	Raison sociale:	WERKBÜRO SÄRL		E-mail :	archi@we	rkbuero.ch		
	Adresse :	Avenue Églantine 10		Tél.:	021 552 0	3 04		
	NPA / Localité :	1006 LAUSANNE		Fax:				
9.	Nature des travaux pri	ncipale (*) : (une seule coct	ne possible)					
			Agrandissement			∐ Change	ement / nouvelle	destination des locaux
	[X] Construction nouvelle		Démolition partielle		[_] Démolit			
	☐ Reconstruction après ☐ Transformation(s)	démolition	☐ Reconstruction après	incendie		[_] Rénova	ation totale	
10.	Description de l'ouvrag							
		. ,	e), suppression d'une place	de parc et al	pattage de 4	arbres, constr	uction d'une éco	ole provisoire répartie sur
	bâtiments, pendant le te	mps des travaux de rénova	ation du Collège de Verdea	ux, plantation	de 4 arbres.	,		,

Dérogation à l'article 96 et 97 du PACOM pour permettre la construction d'une école provisoire en zone de verdure (ZV 15 LAT). L'emplacement choisi est le plus proche du Collège de Verdeaux qui sera en rénovation.

Partic	cularités	
12.	a) Travaux situés hors zone à bâtir (répondre aussi aux questions N° 102.1 et 102.2) (*) :	[X] Oui [_] Non
	b) L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou par une décision particulière (DFIRE/MS)	
	c) L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection	
13.	. a) Le projet implique un défrichement de m² (cocher aussi la question № 105)	
	b) Le projet implique l'abattage d'arbre ou de haie	[X]
	c) Le projet implique une atteinte à un biotope (voir aussi la question N° 107)	
14.	Mise à l'enquête du degré de sensibilité au bruit : (voir la question N° 38)	
15.	Installation soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE)	
16.	Ce dossier se réfère à un ancien dossier N° CAMAC (art. 72i RLATC) : N° FAO :	
17.	Nécessité de mise à jour du plan du Registre foncier (mensuration officielle) (*) :	[X] Oui [_] Non
L'enc	usête publique de 30 jours est ouverte du 03: 07 au 01 08 0000	

B. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES A L'AVIS D'ENQUETE

20.	Maître de l'ouvrage (*) :								
	[] 01 CFF								
	[] 03 Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports								
	U 04 Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) ou Domaine des EPF								
	[] 07 Swisscom								
	☐ 08 La Poste								
	10 Canton								
	11 Entreprise de droit public d'un	canton							
	[X] 15 Commune								
	• •	a commune (transports publics, gaz, ea	u, électricité, etc.)						
		caisses de pension et les caisses mala							
	[] 22 Institution de prévoyance, caisse de pension								
	[] 23 Caisse maladie, SUVA								
	24 Banque, fond immobilier, hold	ing financière							
	31 Usine d'électricité privée								
] 32 Usine à gaz privée								
	33 Chemin de fer privé								
	1 41 Société individuelle ou de per	sonnes (construction, immobilier)							
	[] 42 Coopérative de logement								
	1 43 Société de capitaux, SA, Sàrl	(construction, immobilier)							
	51 Société individuelle ou de per	sonnes (industrie, artisanat, commerce)							
	52 Société de capitaux, SA, Sàrl	[] 52 Société de capitaux, SA, Sàrl (industrie, artisanat, commerce)							
	☐ 61 Particulier et hoirie								
	63 Organisation internationale, ambassade								
	62 Autre maître d'ouvrage privé (église, fondation, association, etc.) :								
	Nom, Prénom : VILLE DE	RENENS	Raison sociale :						
	Adresse: Rue de L	ausanne 33	Tél.: 021 632 71 03						
	NPA / Localité : 1020 RE	NENS	E-mail:						
21.	Direction des travaux (*):								
	Nom, Prénom : HELLER	LENE	Raison sociale : WERKBÜRO SÄRL						
	Adresse : Avenue É	glantine 10	Tél.: 021 552 03 04						
		-							
	NPA / Localité : 1006 LAU	JSANNE	E-mail : archi@werkbuero.ch						
C. CA	ARACTERISTIQUES DE L'OUVRA	GE							
30.	Genre de construction (*);	[X] Bâtiment [] Ouvrage de génie	civil, aménagement extérieur						
31.	Type d'ouvrage (*) :								
	Approvisionnement en eau / énergie	[] 11 Alimentation en eau							
		[] 13 Usines à gaz, réseaux et inst	tallations chimiques						
		[] 14 Chauffage à distance							
		[] 19 Autre							
	Elimination des déchets	☐ 22 Ordures ménagères							
		[] 23 Autres déchets							
	Infrastructure routière, parking	☐ 34 Route, place de stationneme							
		35 Parking couvert							
	Autre transport et communication	[] 41 Constructions pour chemins	de fer (vc. gare)						
		☐ 42 Constructions pour les bus e							
		☐ 43 Constructions pour la naviga							
			nunications (yc. antenne téléphonie)						
		☐ 49 Autres constructions vouées aux transports							

	Education, recherche, santé,	[X] 51 Ecole	, système d'é	ducation (jusq	u au niveau maturité)	
	loisirs, culture	☐ 52 Forma	ition supérieu	ire ou recherch	ne	
		[_] 53 Hôpita	ıl			
		☐ 54 Foyer	avec soins m	nédicaux et/ou	assistance sociale	
		55 Autre	établissemen	nt de santé spé	cialisé	
		56 Install	ation de loisir	rs et de tourism	ne	
		[] 57 Eglise	et bâtiment a	à but religieux		
		∐ 58 Bâtim	ents à but cul	lturel, musées,	bibliothèques et mon	numents
		∐ 59 Salles	omnisports 6	et salles de spo	ort	
	Autres infrastructures	122445	-	berges et barra	-	
			,	la défense na	tionale	
		[] 69 Autres	s infrastructur	res		
		0.220		à un logemen		
		******		_	t, mitoyenne ou jume	
		_			our l'habitation exclus	
		-	-		ement à usage d'habi	itation
					assistance sociale	
		_			avec l'habitation	
	Agriculture, sylviculture			en rapport ave	c l'habitation	
	Agriculture, Sylviculture		ruction agrice			
	Industria articanat		ruction sylvic			
	Industrie, artisanat, commerce, services,		que, usine, at			
	administration		dépôt, silo, c			
	agministration		dministratif, t ommercial, m			
		-		_	fé-restaurant, café-ba	or tea-room etc
				nts de courte d		, (oa 10011), o.o
		-	-		activités économique	es
Situat	ion					
33.	Emprise de l'ouvrage (définie p	oar le rayon autour de	s coordonnée	s E/N du proje	.1) •	
				,		
,		10 m	[X] 25 m		[50 m	
	[] 100 m	250 m	∐ 500 m		∐ 1000 m	
34.	L'ouvrage est également situé	sur une autre commu	ne :			
35.	Dans un plan général d'affecta		[X]			
	Dans un plan partiel d'affectati Dans un plan de guartier (PQ/I			Nom et/ou N	lo de la zone :	ZV
36.	Secteur de protection des eau	v ·		R (Si zones S. c	ocher la question N° 11	5)
	•					<i>5</i> ,
37,	A moins de 50 m d'une ligne fe (joindre l'accord de l'entreprise fer	•				
	délivré ou si la démarche est en c			,		
Bruit						
38.	[X] a) Les degrés de sensibilité	é au bruit (DSB) ont d	éjà été attribu	ués dans les zo	nes d'affectation	
	[] b) La construction, nouvelle	e ou transformée, con	nportant des l	locaux d'habita	tion ou des locaux d'e	exploitation dans lesquels des personnes
			prolongées, e	est située sur u	ne parcelle où le DSE	3 n'a pas encore été défini. Le DSB proposé est
	indiqué à la question N° 14 (joindre la proposition de DSE		éavis du Sarvi	ice de l'environn	ament et de l'énergie (D	GE-DIREVI)
	gomere la proposition de Boc	oud constructed of le pr	cans da ocivi	co do renvironin	ement et de remergie (B	
Eau p	otable, défense incendie					
40.	Alimentation en eau de boisso	n ·		IVI Décoci.	aublia	[] Alimontation privác
40.	Alimentation en eau de boisso			[X] Réseau _I	public	☐ Alimentation privée
41.	Défense incendie extérieure à	partir d'une borne hy	drante :	[X] Existante	;	_] Projetée
				Distance [m]]:	
Rama	ssage des déchets					
rama	oauge dea deuneta					
42.	a) Conteneurs ordures ménag b) Différenciés	ères		[X] Existant		
	b) Différenciés c) Emplacement accessible au	ıx camions ramasseu	-s	[X] Existant [X]	☐ Fiojete	

Suppression des barrières architecturales

43.	[X] La construction de locaux et installations accessibles au public, destinés à l'habitation collective ou à l'activité professionnelle, est adaptée aux
	besoins des personnes handicapées ou âgées (art. 36 et 37 RATC)

U Transformation ou agrandissement de bâtiments existants : les conditions de l'art. 38 RATC sont remplies

Eat	Jipeme	ents.	insta	Ilations

49. Li Piscine démontable d'une saison à l'autre (distribution de la directive DCPE 501 par la commune)

Piscine fixe (voir la section Q. Sports, loisirs, campings, dortoirs; question 356 ou 357)

Déchets de chantier

50. [X] Si la quantité de déchets de chantier attendue (matériaux d'excavation inclus) dépasse 200 m3 ou, en cas de déconstruction ou transformation, s'il faut s'attendre à la présence de polluants dangereux (p. ex. PCB, HAP, plomb ou amiante), un plan d'élimination des déchets, comme prévu par l'OLED (art. 16) doit être fourni à l'autorité communale. lien

D. SURFACES, VOLUME, COÛT Existant Ajouté Supprimé Total après trav. 60. Surface totale des parcelles [m²] 21430 0 0 21430 61. Surface totale en zone à bâtir [m²] (A) 0 0 0 n 62. 301 Surface bâtie [m²] (B) 968 200 1069 63. Surface brute utile des planchers [m2] (C) 255 170 2904 2989 dont consacrée au logement [m²] 0 0 0 0 64. Coefficient d'occupation du sol (COS) (B/A) Coefficient d'utilisation du sol (CUS) (C/A) 65. 903 600 Cube SIA [m3] 9026 9329 66. Valeur ECA ouvrage avant travaux [CHF] Estimation totale des travaux (CFC 2) [CHF] (*) 4000000 CFC 1 à 5 [CHF]

E. BATIMENT ET LOGEMENT

75. Description du projet (*)

Nb total de nouveaux bâtiments 2 Avec logements 0 Sans logements 2
Nb total de bâtiments transformés 0

(pour les détails des bâtiments veuillez remplir les fiches bâtiment pour chaque bâtiment)

F. PLACES DE STATIONNEMENT

Nb total de bâtiments démolis

	1	Existant	Ajouté	Supprimé	Total après trav.
80.	Intérieur du bâtiment, souterrain, en toiture	0	0	0	0
81.	Couverts, garages extérieurs	0	0	0	0
82.	Places non couvertes	14	0	1	13
83.	Total (à reporter sous question N° 10) (Si le total est plus grand que 50 pl. veuillez cocher la question 40	14 1 a)	0	1	13
84.	Nombre de places de stationnement pour les vélos	0	0	0	0

Fiche bâtiment

Demande de permis de construire (P) - 234432

POUR IMPRIMER TOUTES LES FICHES BÂTIMENTS : Onglet "Annexes, QP"

Si le projet comporte plusieurs bâtiments, veuillez en remplir une par bâtiment. Les bâtiments devront être numérotés ou identifiés clairement

l° de parcelle (*) :	48			
I° ECA :				
Rue/lieu (*) :	Chemin des Corbettes 2,	1020 Renens		
Dénomination du bâtiment :	École provisoire, site des	Corbettes		
lombre d'entrées avec adresse :	1			
TERISTIQUES DU BATIMENT				
Catégorie de bâtiment (*) :	Bâtiment sans logement	(exclusivement activité, é	cole, entrepôt, garage)	
Classe :	Bâtiments pour l'enseigne	ement et la recherche		
Surface au sol du bâtiment [m²] :	484			
Surface brute utile des planchers [m²] :	1452			
Surface brute des planchers pour le ogement [m²] :	0	Pour les activités [m²] :	1452	
Cube SIA [m³] :	4452			
Nombre de niveaux total (y. c. sous-sol	s et demi-niveaux) :	3		
Nombre total de logements après trava	ux (*): 0			
Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Nb 2 pce : Nb 5 pce :		Nb 3 pce : Nb 6 pce ou plus :	
Bâtiment transformé (*) : les travaux mo	odifient-ils le nombre ou la	taille des logements :	Non	
TERES ENERGETIQUES POUR LE S	SYSTEME DE CHAUFFAC	GE		
ır la saisie: <u>lien</u>		GE		
		GE		
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèi				
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèi	me de chauffage (*) :			
ir la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal:	me de chauffage (*) :			
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèl Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur	me de chauffage (*) : Pompe à chaleur PAC po	our un seul bâtiment		
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]:	me de chauffage (*) : Pompe à chaleur PAC po 17 système de chauffage (*) :	our un seul bâtiment		
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèl Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s	me de chauffage (*) : Pompe à chaleur PAC po 17 système de chauffage (*) :	our un seul bâtiment		
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèr Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s Pour générateur principal:	me de chauffage (*) : Pompe à chaleur PAC pr 17 système de chauffage (*) : Air	our un seul bâtiment		
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systère Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le se pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ	me de chauffage (*) : Pompe à chaleur PAC pr 17 système de chauffage (*) : Air	our un seul bâtiment		
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systère Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le se pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ	me de chauffage (*): Pompe à chaleur PAC pu 17 système de chauffage (*): Air action d'eau chaude sanita	our un seul bâtiment		
r la saisie: <u>lien</u> Générateur(s) de chaleur pour le systèl Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ	me de chauffage (*): Pompe à chaleur PAC pu 17 système de chauffage (*): Air action d'eau chaude sanita Petit boiler	our un seul bâtiment		
r la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèl Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ Principal: Secondaire:	me de chauffage (*): Pompe à chaleur PAC put 17 système de chauffage (*): Air action d'eau chaude sanita Petit boiler production d'eau chaude s.	our un seul bâtiment		
r la saisie: lien Générateur(s) de chaleur pour le systèl Principal: Secondaire: Puissance du générateur de chaleur principal [KW]: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour le s Pour générateur principal: Pour générateur secondaire: Générateur(s) de chaleur pour la produ Principal: Secondaire: Source(s) d'énergie utilisée(s) pour la p	me de chauffage (*): Pompe à chaleur PAC put 17 système de chauffage (*): Air action d'eau chaude sanita Petit boiler production d'eau chaude s.	our un seul bâtiment		
	Dénomination du bâtiment : Ilombre d'entrées avec adresse : TERISTIQUES DU BATIMENT Catégorie de bâtiment (*) : Classe : Surface au sol du bâtiment [m²] : Surface brute utile des planchers [m²] : Surface brute des planchers pour le Degement [m²] : Cube SIA [m³] : Ilombre de niveaux total (y. c. sous-sol Nombre total de logements après trava Nb 1 pce : Nb 4 pce :	Dénomination du bâtiment : École provisoire, site des lombre d'entrées avec adresse : 1 TERISTIQUES DU BATIMENT Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiment sans logement classe : Bâtiments pour l'enseign du bâtiment [m²] : 484 Surface au sol du bâtiment [m²] : 1452 Surface brute des planchers [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le 0 Ouble SIA [m³] : 4452 Jombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : Jombre total de logements après travaux (*) : 0 Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Dénomination du bâtiment : École provisoire, site des Corbettes Illombre d'entrées avec adresse : 1 TERISTIQUES DU BATIMENT Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiment sans logement (exclusivement activité, é Classe : Bâtiments pour l'enseignement et la recherche Surface au sol du bâtiment [m²] : 484 Surface brute utile des planchers [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le 0 Pour les activités [m²] : Cube SIA [m³] : 4452 Jombre de niveaux total (y. c. sous-sols et demi-niveaux) : 3 Jombre total de logements après travaux (*) : 0 Nb 1 pce : Nb 2 pce : Nb 5 pce :	Denomination du bâtiment : École provisoire, site des Corbettes Itemstriques avec adresse : 1 TERISTIQUES DU BATIMENT Catégorie de bâtiment (*) : Bâtiment sans logement (exclusivement activité, école, entrepôt, garage) Classe : Bâtiments pour l'enseignement et la recherche Surface au sol du bâtiment [m²] : 484 Surface brute utile des planchers [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pogement (m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface brute des planchers pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface province pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface province province pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface province province pour le pour les activités [m²] : 1452 Surface province pro

B19 Bâtiment d'habitation avec une seule petite activité administrative et/ou commerciale au rez- [] Oui de-chaussée accueillant au maximum 50 personnes

AUT	RES INFORMATIONS SU	JR LE BATIME	NT				
39.	a) Façades, toiture	Mode de c	couleur : odulaire provisoire avec re ouverture, couleur : odulaire provisoire avec re				
	Type de fermeture :	[X] Stores					
	•		_	ex, en cuivre ou zinc) supérieure	à 50 m²		
			, , ,				
44.	[] Installations de stock (cocher aussi la question N		arbures et autres liquides p	oouvant polluer les eaux, soumise	es ou non soumises à aut	orisation s	péciale selon art. 32 OEa
45	a) Ascenseur, monte-cl	narge :	☐ Electrique ☐ Hydra	aulique			
	b) Rampe/plate-forme a	ajustable :	☐ Electrique ☐ Hydra	aulique			
	c) Contenance du réser	rvoir d'huile :	litres				
	d) [_] Escalier / tapis ro	ulant servant a	au transport de personnes				
46.	Raccordement TV/radio	o:	Antenne collective	Antenne extérieure	Antenne intérieure	;	
			[_] Parabole	Câble téléréseau			
PAR	TIE ENERGIE						•
	ion thermique (bâtimen	ts, serres, loc	aux frigorifiques)		Comp		
	Oh (M (m² on)		1		М	ME	
48.	Qh (MJ/m².an):			ns complémentaires :			
450	Qhli (MJ/m².an) :		Informatio	ns complémentaires :			
453.	a) Qh est inférieur ou é	-					
	b) Demande de déroga						
	Dans tous les cas, joi Pour les bâtiments ne	ndre le formu eufs, joindre le	laire EN-2a ou EN-2b et l es formulaires EN3 et EN	e calcul SIA 380/1 I-VD 72			1
	Surface de référence é	nergétique					
	SRE:		Informatio	ns complémentaires :			
465.	Installation de locaux fr	igorifiques et/c	ou de congélation				EN 6
468.	Serres artisanales ou a	gricoles chauf	fées				EN 7
474.	Halles gonflables					\Box	EN 8
Insta	llations techniques du b	âtiment					
449.			natisation ou de pompe à d excepté PACs des villas et	chaleur (PAC) contenant des fluid des piscines privées	des	П	75
450.	a) Pompe à chaleur util	lisant le sous-s	sol comme source de chale	eur (sondes)			65A
	b) Pompe à chaleur util	lisant les eaux	souterraines comme source	ce de chaleur (pompage)			65B
	 c) Pompe à chaleur (air d'eau chaude sanitaire), à l'intérieur ou à l'extérie	ur, pour le chauffage ou pour la p	production	[X]	Annexe
456.	Chauffage à bois ou au lourd	charbon d'une	e puissance supérieure à 7	70 kW, ou chauffage à mazout m	oyen ou		
461.	Justificatif de la part mi	nimale d'énerg	jies renouvelables				EN-VD 72
462.	Installation de chauffag	e et/ou d'eau d	chaude sanitaire				EN 3
463.	Installation de ventilation	on					EN 4
464.	Installation de réfrigéra	tion / humidific	ation				EN 5
466.	Installation de production	on d'électricité	par combustible				EN 9
475.	Résidences secondaire	es					EN 3
Diver	s						
470.	Installation de chauffag	e en plein air			- 🗆		EN 10
471.	Patinoires (RLVLEne, a	art 53) - Conce	pt énergétique à soumettre	e à la DGE-DIREN			
473.	Bâtiments tertiaires et d	du secteur pub	lic de plus de 1000 m²				
			sommation électrique pour	· l'éclairage			EN 12
				la ventilation et la climatisation		П	EN 13
476.			ion électrique >0.5 GWh o				EN-VD 15
477.			énergie ou à son règlemen				
	Précisez l'article :		5				

Vous trouverez plus de renseignements sur les formulaires 'Energie', sur le site de la <u>DIREN</u>

L. 011	OATION DE L'OUTRAGE				America	
Enviro	onnement					
101.	Situation particulière [] Dans un plan cantonal d'affectation					
	Dans un plan cantonal de protection (sauf Lavaux)					
102.1	Parcelle(s) située(s) partiellement ou entièrement hors des zones à bâtir (zone agricole, aire forestière, zone intermédiaire, zone de verdure, zone spéciale art. 50a LATC, zone spécialisée art. 52a LATC, zone des hameaux, etc.)(répondre aussi à la question N° 12	agricole	[X] Oui	[] Non		
102.2	Travaux situés hors zone à bâtir (si constructions, installations (y compris de chantier), changements d'affectation, conduites, fondations, mouvements de terre, accès, dépôts, même partiellement, hors zone à bâtir) (*)		[X] Oui	[] Non		
102.3	Travaux ou changement d'affectation liés à une exploitation agricole,				66 A	
102.4	Travaux ou changement d'affectation non conformes à la destination de la zone "hors zo lien à une exploitation agricole).	one à bâtir" (sans			66 B	
102 A.	L'ouvrage est protégé par un plan d'affectation ou une décision particulière (DFIRE/MS)					
102 B.	L'ouvrage fait l'objet d'une demande de protection					
103.	Dans l'aire forestière					
104.	A moins de 10 m de la lisière légale de la forêt		\Box			
105.	Le projet implique un défrichement de [m²] : (cocher aussi la question No 13A) (joindre la demande d'autorisation de défrichement avec justific				Annexe	
106 A.	Dans un secteur exposé à des dangers naturels (*) :		∐ Oui	[X] Non	43 - DN	
	Les cartes de danger naturel doivent être consultées sur le <u>guichet cartographique cant</u> dangers naturels)	onal (thème				
	- Inondations (INO) Chutes de pierres d		Ц			
	 Laves torrentielles (LTO) Glissements de terrain permanents (GPP) Glissements de terrain spontanés (GSS) 					
	IMPORTANT: En cas de réponse positive à la question ci-dessus, merci de vous rendr l'ECA afin de remplir le <u>formulaire 43 DN</u> pour chaque danger naturel gravitaire affectar concernée par le projet de construction. Deux exemplaires du formulaire dûment signé parties sont à joindre au dossier de demande de permis de construire.	nt la parcelle				
	Les anciens formulaires 43 ne sont plus valides et ne doivent plus être utilisées.					
106 B.	. Dans un site pollué (en cas de doute, interroger la commune ou la DGE-DIRNA-GEODE pour les décharges ou la DG les sites industriels et les lieux d'accident) ∐ Ancienne décharge ∐ Site industriel pollué ∐ Lieu d'accident	GE-DIREV-ASS pour				
107.	Projet portant atteinte à une espèce ou à un milieu digne de protection (selon art. 22 de la loi sur la faune du 28 septembre 1989)					
108.	Projet situé dans un site porté à un inventaire ou classé faune, nature et paysage					
110.	Dans une région archéologique					
111.	Construction protégée: A l'inventaire / Monument historique / Protection générale (sauf (Pour les ouvrages hors zone à bâtir, voir questions 12 et 102)	Lausanne)				
Prései	rvation du parc locatif					
Travau	ux et/ou changement d'affectation touchant un bâtiment avec des logements loués	existants				
112.1	 a) Démolition, transformation, rénovation totale ou partielle supérieure aux 20 % de la v bâtiment ou de la partie du bâtiment touchée par les travaux <u>seulement lorsque l'imm</u> <u>comprend au moins trois logements loués</u> en dernier lieu (même vacants) 				53	
	b) Changement de destination d'un logement existant loué en dernier lieu (même vacar travaux, pour l'utiliser sous une autre forme que celle prévalant au moment de la requê	**			53	
	Procédure simplifiée					
112.2	a) Rénovation inférieure aux 20 % de la valeur ECA du bâtiment ou de la partie du bâtin	ment touchée.			53 B	
	b) Rénovation ne concernant qu'un ou deux appartement(s) loué(s) isolé(s).				53 B	
Logen	ment d'utilité publique					
112.3	Procédure de reconnaissance de logements d'utilité publique (LUP) au sens de la loi de préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL)	u 10 mai 2016 sur la			54	
Bruit						
113,	Projet situé dans une zone où les valeurs limites d'immission sont dépassées selon l'ar (rapport acoustique nécessaire)	t. 31 OPB			Annexe	
114.	Construction d'une paroi ou d'une butte antibruit					

Protec	tion des eaux	Ann	exes					
115.	Zones S de protection des eaux (autres secteurs, cocher la question N° 36)	Ш						
116.	Projet situé à moins de 20 m de :							
	[] la rive d'un lac [] d'un cours d'eau à ciel ouvert [] d'un cours d'eau sous voûtage							
Gestic	n des eaux météoriques (surface de collecte supérieure à 50 m²)							
117.	Déversement des eaux météoriques							
	Directement au cours d'eau ou dans un plan d'eau Au cours d'eau, plan d'eau ou au collecteur communal avec rétention (voir la question N° 210)							
118.	Infiltration des eaux météoriques dans le sol Infiltration directe (surface perméable: grille-gazon, gravier, pavés, [] Ouvrage d'infiltration etc.)							
119.	Déversement dans un collecteur de l'Etat hors traversée de localité							
120.	Surface imperméabilisée supérieure à 2000 m² (construction, parking extérieur, accès)	П						
Eaux I	isées							
121.	Evacuation sans passer par une STEP	П						
122.	Raccordement à un collecteur de l'Etat hors traversée de localité							
123.	Raccordement à la fosse à purin		52					
Résea	ux routier et ferroviaire							
124.	Ouvrage empiétant sur la limite des constructions d'une route cantonale (hors traversée de localité)	П .	62					
125.	Accès sur une route cantonale ou aménagement en bordure de celle-ci							
126.	A moins de 50 m de l'axe d'une route nationale							
127.	A moins de 50 m d'une ligne ferroviaire ou jouxtant le domaine ferroviaire (l'accord de l'entreprise ferroviaire n'a pas été délivré ou la démarche est en cours selon art. 18m LCdF)		Annexe					
128.	Projet de réaménagement routier de peu d'importance réalisé dans le gabarit existant	Ш						
120,	Tojet de realiteriagement router de peu d'importance realise dans le gabant existant	U						
M. INI	DUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE, SERVICES							
Locau	x occupant des travailleurs							
150.	 a) Entreprise industrielle au sens de l'art. 5 LTr b) Entreprise artisanale susceptible d'occuper dans un avenir prévisible au moins 6 personnes pour de la production en série 		43, 51, 64 43, 51, 64					
151.	Entreprise assimilée aux industrielles et artisanales (art.1 OLT4)		43, 51, 64					
152.	Toute autre entreprise occupant du personnel et pouvant soumettre facultativement ses plans à la Direction générale de l'emploi et du marché du travail		51					
in-								
	nnement							
153.	Places de transbordement des marchandises et centres de distribution disposant d'une surface de stockage > 20 000 m² ou d'un volume de stockage > 120 000 m³ (EIE)		64					
154.	Installations de production d'énergie (EIE) Li Extraction de pétrole, gaz naturel ou charbon		43, 64					
	☐ Raffinerie de pétrole ☐ Installation géothermique (plus de 5 MWth)		1					
	☐ Installation thermique (plus de 100 MWth)							
	Usine à gaz, cokerie, liquéfaction du charbon							
Commerces, services, bâtiments élevés, particularités architecturales								
155.	Surface et/ou bâtiments administratifs et/ou commerciaux		43					
156.	Bâtiments de plus de 30m de hauteur totale		43					
157.	Grands magasins, centres commerciaux		43					
•	Surface consacrée à l'alimentation [m²] : Surface de vente effective (sans les entrepôts et les parkings)	_						
	[] Inférieure à 2000 m²							
	[] De 2000 à 5000 m²							
	☐ Supérieure à 5000 m² (EIE) ☐ Un plan de quartier a été établi car la surface de vente est supérieure à 2000 m²							
170		. 1	40					
170.	Bâtiment avec cour intérieure et/ou bâtiment avec façade double peau		43					

Métau	x et machines				
158.	Métaux et machines Carlo Aciéries (EIE) Aluminium (EIE)	☐ Vieux métaux (EIE)	E)		∐ 43, 64
Bois					Annexes
159.	Bois et traitement du bois	s és (EIE) [] Plus de 50'00) t/an de cellulose (EIE)		43, 64
Chimi	e				
160.	[] Fabriques d'explosifs	oliers, phytosanitaires, engra et de munitions (EIE) 5000 m² ou 10'000 t/an)(EIE)	is ∐ Stockage de plus de 1000 t (EIE) ∐ Synthèse de produits	Ц	43, 64
161.	Produits pharmaceutique médicaments, de sérums		s et drogueries, fabriques et commerce en gros de		43, 64
162.	Produits plastiques ou en	n caoutchouc			43, 64
Alime	ntation				
163.	Produits alimentaires				43
164.	Produits agro-alimentaire	es			43, 64
Autres	s matériaux				
165.	Arts graphiques				43, 64
166.	Produits pour l'aménager	ment de la maison et du log	ement		43, 64
167.	Produits, appareils, instru	uments mécaniques et élect	roniques		43, 64
168.	Textiles, habillement, cui	г			43, 64
169.	Matériaux de construction	n (ex. peinture, bitume, briqi	ues, tuiles, isolants, etc.)		43, 64
	Cimenteries (EIE)] Verreries (plus de 30'000	t/an) (EIE)		
N. GE	ENIE CIVIL, DECHETS,	SURV. DES OUVRAGES	S, STEP		
Terras	ssements, dépôts d'exca	vation et décharges			
200.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ons ou remblais impliquant de plus de 5000 m², mais inf	un mouvement de matériaux de plus de 5000 m³ ou érieur à 50'000 m³	П	
207.	Le projet a des emprises conduites, de plus de 1'0		sur les sols de plus de 5'000 m² ou, pour les		Concept de gestion des sols
201.		liquant un apport de terre m³ [_] De plus de 500'000 m	³ (EIE)		
202.	Décharges contrôlées po	our matériaux inertes, résidu	s stabilisés, décharges bioactives (EIE)		
Instal	lations de collecte, de tri	, de conditionnement, de r	ecyclage, de valorisation, d'incinération ou de tr	aitement des	s déchets
203.	Déchetteries ou postes d	le collecte des déchets			
204.	Installations de traitemer [] Inférieur ou égal à 10	nt des déchets 00 t/an [_] Capacité supérie	ure à 1000 t/an (EIE)		43
205.	Déchiqueteurs de voiture	es (EIE)			
206.	Construction ou modifica d'épuration	ation de stations d'épuration	collectives ou d'équipements de traitement des boue	es []	51
Surve	illance des ouvrages de	retenue			
210.	Ouvrages d'accumulation	n Volume max	cimum d'accumulation > 100 m³	П	
		Retenue au	dessus du terrain naturel		
		Volume d'ea	uu permanent m³ :		

O. AGRICULTURE, ANIMAUX Annexes						
250.	Bâtiments d'exploitations agricoles sans animaux, hangars agricoles		43			
251.	Bâtiments d'exploitations agricoles avec animaux		43, 52			
252.	Exploitations intensives d'élevages ou d'engraissement [] Plus de 125 UGB (hors étables d'alpage) (EIE)		43, 52			
253.	Manèges, boxes à chevaux. (Si moins de 5 chevaux, QP 52 pas nécessaire)		43, 52			
254.	Elevages et pensions d'animaux domestiques Type d'animaux :					
255.	Fosses à purin		52			
256.	Fumières		52			
257.	Silos à fourrage		43			
258.	Installations de biogaz.		43			
259.	Abattoirs, centres d'équarrissage, de collecte, de stockage, d'incinération de déchets carnés, boucheries en gros		43, 64			
	[] Capacité jusqu'à 5000 t/an					
	Capacité supérieure à 5000 t/an (EIE)					
P. ED	UCATION, SANTE, SOCIAL					
Etablis	ssements scolaires et sanitaires, centres d'accueil					
300.	Bâtiments et établissements de l'enseignement obligatoire public	[X]	21, 43			
301.	Ecoles.paramédicales		43, 64			
302.	Etablissements sanitaires avec lits ou ambulatoires (par ex. hôpitaux, CTR)		43, 64			
303.	Etablissements pour mineurs		43, 64			
304.	Etablissements pour personnes handicapées ou en difficultés sociales (Etablissements socio-éducatifsESE)		43, 64			
305.	Etablissements pour personnes âgées ou adultes en difficultés psycho-sociales (Etablissement médico- social - EMS, Etablissement psycho-social médicalisé - EPSM, Pension Psycho-Sociale - PPS, Home non médicalisé - HNM)	П	43, 64, 73			
306.	Autres établissements d'accueil ou à caractère scolaire		43, 64			
Labora	atoires et cabinets					
307.	Laboratoires d'analyses médicales ou de prothèses dentaires		43, 64			
308.	Cabinets et instituts de physiothérapie		43			
309.	Cabinets et cliniques vétérinaires		43, 64			
310.	Laboratoires d'analyses vétérinaires		43, 64			
312.	Cabinets médicaux avec plus de 3 médecins	Ш	43			
Cimeti	Cimetières					
311.	Cimetières, caveaux funéraires, crématoires		43			
Q. SP	ORT, LOISIRS, CAMPINGS, DORTOIRS					
Sport						
340.	Equipements sportifs (scolaire ou non scolaires)					
350.	Stades comprenant des tribunes fixes pour plus de 20'000 spectateurs (EIE)					
351.	Pistes pour véhicules motorisés destinées à des manifestations sportives (EIE)					
352.	Installations de sports d'hiver impliquant des modifications de terrain > 5'000 m² (EIE)					
353.	Canons à neige dont la surface destinée à être enneigée > 50'000 m² (EIE)					
354.	Terrains de golf de 9 trous et plus (EIE)					
355.	Stands de tir					
	☐ Stands de tir (cas général) ☐ A 300 m avec plus de 15 cibles (EIE)					

356.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin public ou à l'usage de plus d'une famille		32		
	☐ eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		32, EN-VD11		h-
	[] eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		32, EN-VD11,	Concept éne	ergétique
	[] eau chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		32, EN-VD11,	Concept éne	ergétique
357.	Piscine, jacuzzi, spa et tout autre bassin à l'usage d'une seule famille [] eau non chauffée				,
	[] eau chauffée : bassin extérieur de moins de 200 m²		EN-VD11		
			EN-VD11, Co	ncept énergé	tiaue
	eau chauffée : bassin extérieur de plus de 200 m²		EN-VD11, Co		
	au chauffée : bassin intérieur quelle que soit la surface		214 12 11, 00	noopt one go	aquo
Loisirs	s, campings, dortoirs				
358.	Bâtiments et locaux destinés à recevoir un grand nombre de personnes	П	43, 64		
359.	Hôtellerie, restauration : établissements soumis à licences de café-restaurant, de café-bar, tea-room, bar à café, discothèque, night-club, buvette, etc		11, 43, 64		
	Création, transformation, changement d'affectation d'un salon de prostitution		11B, 43		
360.	Parcs d'attraction de plus de 75'000 m² ou pour plus de 4000 visiteurs par jour (EIE)				
361.	Téléphériques, téléskis et autres installations de transport à câbles Coordonnées géographiques - (joindre le préavis du Concordat des téléskis) départ : / arrivée : /		Annexe		
362.	Ascenseurs inclinés, monorails servant au transport de personnes				
363.	Dortoirs de chantier, logements de personnel par l'employeur		43		
364.	Campings, caravanings résidentiels		43		
365.	Places de jeux				
Trafic	aérien / Véhicules à moteur				
400.	Ouvrages supérieurs à 25 m (60 m en zone fortement peuplée) ou aux abords d'un aérodrome Lien pour l'enregistrement par le propriétaire et des informations supplémentaires : <u>lien</u>		Annexe		
401.	 a) Aménagement, extension et modification de parking de plus de 50 places de parcs (y compris les places déjà existantes) 		Annexe		
401.	b) Garages et bâtiments avec parking de plus de 40 places (intérieur, souterrain ou en toiture)		43		
402.	Parcs de stationnement pour plus de 500 voitures (EIE) (terrain ou bâtiment)		64		
403.	Places de lavage pour véhicules.		64		
404.	Garages professionnels		43, 64		
405.	Dépôts de véhicules à moteur avec ou sans plaques de contrôle		64		
Incen	die, explosion, pollution				
406.	Matières solides, liquides et gazeuses présentant un danger (incendie, explosion, pollution,intoxication etc.) [] Plus de 50'000 m³ charbon (EIE) [] Plus de 50'000 m³ liquide ou 50'000 m³ gaz (EIE) [] Débit massique gaz non épurés dépassant les limites OPair (EIE)		43, 64		
408.	Installations de stockage d'hydrocarbures et autres liquides pouvant polluer les eaux		63		-
409.	Traitements de surface (ex. galvanoplastie, métaux)		43, 64		
410.	Entreprises de nettoyage		43, 64		
411.	Traitement, pré-traitement et rejet d'eaux usées non ménagères (eaux de refroidissement, de fabrication, de lavage)		64		
Rayo	nnement				
412.	a) Equipements de téléphonie mobile (mât, antenne, cabine, etc.), stations émettrices pour la radiodiffue et autres applications de radiocommunication, stations électriques de transformation (joindre le calcul des évaluations du rayonnement non ionisant) Installation nouvelle Modification dispatellation existente.	sion		Annexe	
	Modification d'installation existante b) Installation d'antenne sur pylône électrique ou dans une installation haute tension (HT) (à cocher si l'antenne se trouve sur une infrastructure électrique HT)			ESTITD7	
413.	Sources de radiation ionisante et installations y relatives				
414.	Equipements fixes de transmission (signaux, images ou son) d'une puissance supérieure à 500 kW (Ell Page 12 / 15	E) []			

Subst	ances, produits et déchets spéciaux			Annexes	
416.	Entreprises avec substances, produits et déchets spéciaux [] Plus de 1000 t de déchets spéciaux liquides (EIE) [] Plus de 5000 t de déchets spéciaux solides ou boueux (EIE) [] Extraction ou transformation de matériaux avec amiante (EIE)				
417.	Entreprises avec micro-organismes	r 3			
418.	Entreprises ou installations assujetties à l'OPAM (joindre le rapport succinct OPAM, Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs)			Annexe	
S. EQ	UIPEMENTS, INSTALLATIONS				
Abri d	e protection civile (pour les constructions nouvelles comportant de l'habitation)		- 1		
454.	Construction d'un abri PCi			46	
455.	Dispense de construction d'un abri PCi			45	
T. ET	UDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE)		2	4	-
500.	L'installation est soumise à étude d'impact sur l'environnement (EIE) (cocher aussi la question No 15 et joindre le rapport d'impact) L'installation a fait l'objet d'une étude d'impact en première étape (plan partiel d'affectation communal, de quartier, d'affectation cantonal, demande d'autorisation préalable d'implantation	[_] [_] pn)	1,34	Annexe	
G. AN	INEXES				
90.	a) Plans Plan de situation (échelle 1:500, 1:1000 ou 1:2000) établi par un géomètre breveté ou éventuellement extrait or répond à la condition de l'art.69 al 1bis de la RLATC (*) Plans des sous-sols, rez-de-chaussée, étages et combles, avec destination de tous les locaux et indication prévention contre l'incendie (échelle 1:100 ou 1:50) Plans des aménagements extérieurs, avec tracé précis du raccordement au réseau routier Plans des canalisations d'eau et égouts (eaux claires et eaux usées) Coupes nécessaires à la compréhension du projet, avec profils du terrain naturel et aménagé Dessins de toutes les façades En cas de locaux liés à la législation alimentaire, des plans précis de ces locaux doivent être fournis selon sur le site de l'office de la consommation.	n des mesures	s de	[X] [X] [X] [X] [X]	
90.	b) Nombre d'exemplaires des plans	Den	nandé		
	(IMPORTANT : Saisir des nombres entiers p/ex 2,4,5). Nombre d'exemplaires pour la commune : Nombre d'exemplaires pour la CAMAC : Nombre total d'exemplaires remis par le mandataire :	M 2 0 2	ME 2 0 2	Fourni 2 0 2	
91.	Documents Questionnaire général complet (*) (demande d'autorisations spéciales cantonales, signatures et décision de la commune) Procuration remise au mandataire Etablie par : Propriétaire	Comm. 2	CAMAC 0	Fourni [X]	
	☐ Promettant acquéreur ☐ Maître de l'ouvrage Descriptif du projet, rapport technique (pour les projets importants)	2	0		
	Rapport de conformité aux dispositions applicables à l'utilisation rationnelle et aux économies d'énergie, ainsi qu'aux énergies renouvelables (justificatif selon SIA 380/1) Documents renseignant sur le bruit extérieur, l'affectation des locaux, les éléments extérieurs et de séparation des locaux à usage sensible au bruit	2	0		
	Demande d'autorisation de défrichement justificatif (art. 69 al. 13 RATC) et (art. 6 RVLFor) Copie de l'autorisation fédérale pour l'augmentation des effectifs d'animaux	2 2	0		
	Approbation des plans par les CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, lettre jointe en annexe (art. 18m LCdF) Preuve de la démarche en cours auprès des CFF ou la société exploitant le chemin de fer privé, jointe en	2	0		
	annexe (art. 18 LCdF) Calcul des évaluations du rayonnement non ionisant Formulaire CNA/SUVA, générateurs et récipients de vapeur et sous pression Rapport d'impact sur l'environnement (EIE) Rapport succinct OPAM (Ordonnance fédérale sur la protection contre les accidents majeurs) Concept de gestion des sols Plan schématique d'évacuation des eaux claires Attestation du respect des exigences de protection contre le bruit	2 2 2 2 2 2 2 2	0 0 0 0 0		
92.	Préavis / Attestation d'un professionnel qualifié Proposition de degré de sensibilité au bruit du constructeur et préavis du DGE-DIREN Préavis du Concordat des tèleskis Risque de pollution de l'air (fumoirs à viande, torréfacteurs de café, séchoirs à fourrage, etc.) Moteurs stationnaires à combustion et turbines à gaz	2 2 2 2	0 0 0		

BLOC-NOTES

- Mandataire
- Commune
- CAMAC

SIGNATURES

SIGNATURES DES PARTIES PRENANTES

Les soussignés déclarent avoir fourni les indications de ce formulaire et de ses annexes au plus près de leur conscience et répondent de leur exactitude.

Lieu et date

Le Sedrétaire:

Droit distinct - permanent

LAWANNE LEZY, OF, ZY

Destinataire d

N° postal (*):

(publication FAO, émoluments. frais de traitement du dossier par le canton)

Une fois la facture envo 30.-- Fr. sera perçue pour toute modification d'adresse du destinataire des factures.

Nom (*) ENNA Raison sociale

Prénom : DÉIRDRE VILLE DE RENENS, SCE BADOLOG 021 632 74 02

Adresse (*) Rue du Lac 14

E-mail deirdre.McKenna@renens.ch

RENENS VD Localité (*)

Lieu, date et signature (*) :

Renew, 24.06.2024

Le destinataire des factures ne peut être que le propriétaire, promettant-acquéreur. bénéficiaire d'un DDP ou l'auteur des plans. Par sa signature, il s'engage à payer les frais de publications et les émoluments qui sont dus quelle que soit l'issue de la mise à l'enquête et de la délivrance du permis de construire par la commune. Tous les signataires sont solidaires pour le règlement des factures.

EXAMEN DU DOSSIER PAR L'AUTORITE COMMUNALE

Ouverture d'une enquête publique de 30 jours. Publication de l'avis d'enquête dans la FAO

L'enquête publique de 30 jours est ouverte du 3.

Conformément à l'art. 111 LATC, octroi d'une dispense d'enquête publique le

Responsable du dossier (*)

Sceau et signatures :

S. Lauba

Le collaborateur soussigné déclare avoir contrôlé tous les éléments de ce formulaire ainsi que se annexes et atteste que ce dossier est complet et Ville de Renens

632 74 02 Fax:

conforme aux exigences légales et réglementaires

PUBLICATION DE L'AVIS D'ENQUETE ET DELAIS DE RECEPTION DES DOSSIERS

- · Vérifier qu'une FAO est prévue à la date souhaitée (attention aux numéros doubles dus aux jours fériés et aux délais spéciaux).
- · La publication dans le journal local et l'affichage au pilier public sont effectués par la commune.
- Pour la FAO du mardi : la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le jeudi précèdent à 16h00.
- Pour la FAO du vendredi la CAMAC doit avoir reçu le dossier informatique par le biais de la commune au plus tard le mardi précédent à 16h00.

Résultat de l'enquête publique

Le délai d'enquête expiré, les oppositions et/ou les observations éventuelles sont immédiatement communiquées à la CAMAC pour transmission aux départements intéressés (art. 113 LATC).

Nous sommes à votre service, n'hésitez pas à prendre contact!

DITS CAMAC

Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne, tél. 021/316.70.21, email info.camac@vd.ch

24.06.2024

Demande de permis de construire (P) - 234432

Listes de tous les acteurs de l'avis d'enquête

Propriétaires (propriétaires n° 1 à 5)

Nom, Prénom :

VILLE DE RENENS

RAISON SOCIALE:

Adresse:

Rue de Lausanne 33

Tél.:

021 632 71 03

NPA:

1020

E-mail:

LOCALITE:

RENENS

Auteur des plans (personne physique selon art. 72 RATC)

Nom, Prénom :

HELLER, LENE

RAISON SOCIALE:

WERKBÜRO SÄRL

Adresse:

Avenue Églantine 10

Tėl. :

021 552 03 04

E-mail:

archi@werkbuero.ch

NPA:

1006

LOCALITE:

LAUSANNE